



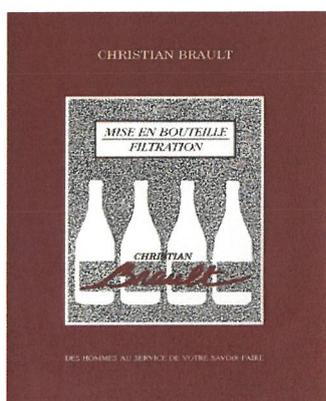
39^{ème} Open International d'Échecs



Tout l'art des jardins



Villandry



39^{ème} OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS D'AVOINE



DU 19 AU 27 JUILLET 2025
ESPACE CULTUREL D'AVOINE

renseignements - clubechecsavoine.com - tél. 09 50 69 99 49




Avoine

*Du Samedi 19
au dimanche 27 juillet*

2025

Le Mot du Président

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour cette 39^{ème} édition de l'Open International d'échecs d'Avoine 2025.

Parmi la palette d'activités sportives, ludiques et échiquiennes qui font la renommée de l'Open d'été d'Avoine, nous avons le plaisir de vous proposer deux nouveautés : un tournoi de Yam's, le vendredi 25 à 21h et le Disc Golf, samedi 26 à 9h au Lac Mousseau.

Nous vous invitons à une projection/discussion d'un film rare sur les échecs. Elle aura lieu mercredi 23 juillet au cinéma l'Amicale de Bourgueil à 20h30. Ce film s'appelle Echecs, il a été réalisé en 1971 par un cinéaste belge, Edmond Bernhard, qui était joueur d'échecs. C'est un film d'essai, qui explore ce qui peut se passer dans la tête d'un joueur d'échecs lors d'une partie.

Depuis toujours, la ville d'Avoine nous soutient dans notre objectif de vous proposer un Open sportif, convivial et de qualité, et a toujours été à nos côtés pour le développement du jeu d'échecs.

Cette année, notre compagnon de route, le Festival Ludique du Véron, fête ses 30 ans ! Organisé par la Ludothèque du Centre Social de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, il vous proposera activités pour les petits et moins petits, à partir du mercredi 23 jusqu'au vendredi 25 juillet de 10h à 12h et 14h30 à 19, et le samedi 26 après-midi. Temps fort de ce Festival, la soirée Casino aura lieu vendredi à 21h à la salle du tournoi.

Côté Open, nous poursuivons l'enregistrement des résultats par les joueurs avec l'application « Papi-web » sur les 2 salles de jeu. Dès que les joueurs rentrent le résultat de leur partie sur un ordinateur, l'information est transférée sur le site FFE du 39^{ème} Open d'Avoine et la ronde en cours est actualisée.

Notre tournoi se déroulera à la cadence habituelle des compétitions interclubs : **90 minutes pour 40 coups, suivies de 30 minutes pour les coups restants + 30 secondes par coup à partir du premier coup.**

Cette année encore, les joueurs et joueuses pourront recourir au système du « BYE », c'est-à-dire la possibilité de ne pas être apparié pendant une ronde, mais de marquer tout de même un demi-point (0,5 point) :

- Chaque joueur est limité à 1 seul et unique BYE pendant le tournoi.
- Il est interdit d'utiliser un BYE pour les 3 dernières rondes.
- L'arbitre devra être prévenu avant la fin de la ronde précédente.

Le tournoi pourra être suivi sur Internet à l'adresse <http://clubechecsavoine.com/> où vous trouverez les résultats, les appariements et les photos des activités quotidiennes. Les parties des 10 premières tables sont diffusées en léger différé sur Lichess (diffusion officielle).

Des bornes Wifi « **Val de Loire Public** » sont mises à la disposition de chacun dans le bourg d'Avoine.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bon tournoi, dans un esprit sportif, sans oublier le bonheur de jouer !

Jean-Louis SALVAING,
Président





CLUB D'ECHECS D'AVOINE
BP 64 - 37420 AVOINE



CDJE 37
COMITE DEPARTEMENTAL DU JEU
D'ECHECS D'INDRE-&LOIRE



Ligue Centre Val de Loire
du Jeu d'Échecs



FFE
Fédération
Française
des Échecs



Avoine



CHINON
VIENNE
& LOIRE
Communauté de communes



TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT



Région

Centre-
Val de Loire

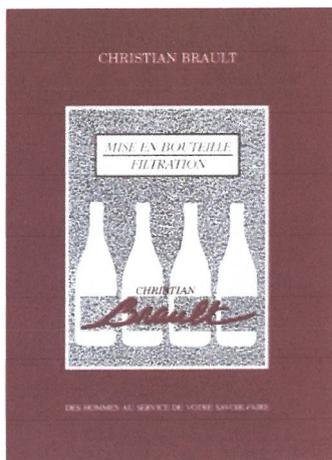
SUPER U

Chinon

Tout l'art des jardins



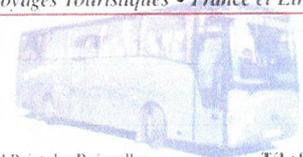
Villandry



MISS
BOLL

Crédit Mutuel

Voyages Archambault
Voyages Touristiques • France et Étranger



8, Rond-Point des Brégoles
37500 La ROCHE-CLERMAULT

Tél. : 02.47.95.94.72
Fax : 02.47.95.99.58

ASSURANCES - ÉPARGNE - BANQUE
Faites le plein de garanties et de services



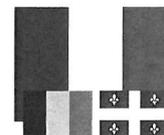
Groupama **AU PLUS JUSTE PRIX**

38, quai Jeanne d'Arc - CHINON
Tél. 02 47 93 08 05 - Fax 02 47 93 93 33



Article 1 : Organisation

39e OPEN D'ÉCHECS D'AVOINE 2025 RÈGLEMENT INTÉRIEUR – version française



L'application du présent règlement est confiée au Comité d'Organisation du club d'échecs d'Avoine, placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club.

Le club d'Avoine organise le 39e Open International d'échecs d'Avoine du 19 au 27 juillet 2025 :

Adresse de la salle de jeu : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine

Numéros de téléphone de la salle de jeu : 09 61 22 07 95 (bureau) et 02 47 58 40 84 (buvette)

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du tournoi.

Article 2 : Droit à l'image

Durant le tournoi, lors des parties d'échecs et des activités annexes, des photos ou des vidéos seront prises et publiées par voie de presse ou internet. Les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films doivent se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1re ronde.

Article 3 : Homologation et principe d'appariement :

Le tournoi est homologué FFE (n°67092) et compte pour le classement FIDE d'août 2025.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en neuf (9) rondes, selon les règles C04 du manuel de la FIDE.

Des points fictifs sont temporairement attribués selon le classement ELO pour que les appariements soient moins déséquilibrés.

Ces points sont retirés après la fin de la 7e ronde.

Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel recommandé par la FFE

Article 4 : Formalités d'inscription

Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs (*affichée à côté du présent règlement*).
- Fournir les renseignements personnels suivants :
 - nom et prénom ;
 - fédération représentée et code FFE ou FIDE ;
 - classement ELO (national ou international).
- S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :

■ Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 60 €

■ Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 30 €

L'inscription est gratuite pour les GMI(F), MI(F), les membres de l'équipe de France Jeunes, les championnes et champions de France jeunes en titre, et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu le Comité d'Organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

- Les personnes ayant le code FIDE FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Le Comité d'Organisation demandera aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence A dans le club d'Avoine.

Seront appariées à la 1re ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.

Les personnes qui se sont inscrites et ont payé par internet sont dispensées de pointage.

- En cas d'absence ou de renoncement à participer à l'Open d'Avoine, un remboursement est possible sous réserve d'avoir prévenu l'organisation avant la fin du pointage.

La liste de départ est officiellement close le samedi 19 juillet 2025 à 14 h ; néanmoins les retardataires qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés entre eux dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Collège des arbitres

Arbitre Principal : M. Paul Adrien SALLY, Arbitre Fédéral Élite 1
Arbitres Adjoints : Mme. Julie COLIN, Arbitre Fédéral Open 2
M. Noël DAL PRA, Arbitre Fédéral Open 2
M. Sammy PLAT, Arbitre Fédéral Élite 1

Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

Article 6 : Horaires :

Accueil et renseignements	samedi	19/07/2024	De 9:00 à 14:00
Clôture de la liste initiale des inscriptions	samedi	19/07/2025	14:00
Ronde n°1	samedi	19/07/2025	15:00
Ronde n°2	dimanche	20/07/2025	14:00
Ronde n°3	lundi	21/07/2025	14:00
Ronde n°4	mardi	22/07/2025	14:00
Ronde n°5	mercredi	23/07/2025	14:00
Ronde n°6	jeudi	24/07/2025	14:00
Ronde n°7	vendredi	25/07/2025	14:00
Ronde n°8	samedi	26/07/2025	14:00
Ronde n°9	dimanche	27/07/2025	9:00
Cérémonie de remise des récompenses	dimanche	27/07/2025	16:30 (Salle de spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine)

Plan vague de chaleur

Dans le cas d'une éventuelle canicule (maximale à 35 °C ou plus), le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des rondes n^{os} 2 à 8 à **9:00 du matin**, au lieu des 14:00 prévues.

La décision à propos d'un tel changement sera annoncée au plus tard à l'ouverture de la précédente ronde.

Article 7 : Affichage des appariements :

Une liste des appariements est communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente, sur le site internet du club.

La liste des appariements est définitive à 00:01 le jour suivant la fin de la ronde précédente.

Passé ce délai, l'arbitre principal décide s'il est nécessaire de changer les appariements et publiera la liste corrigée au plus tôt le cas échéant.

Article 8 : Cadence de jeu

Les parties se jouent à la cadence Fischer (tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte).

Pour une partie, sont alloués à chaque personne :

90 min + 30 sec/coup, suivis de 30 min + 30 sec/coup si 40 coups ou plus ont été achevés.

Article 9 : Absences : Forfaits et BYE

- Toute personne prévoyant de s'absenter à une ronde doit prévenir l'arbitre dès que possible. Une absence prévenue ne peut être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre.
 - Pendant l'intégralité du tournoi, toute personne peut se déclarer forfait pour une ronde : elle sera retirée des appariements et ne recevra pas de point.

- Pour les rondes 1 à 6, la première absence dont l'arbitre est informé à l'avance est considérée comme un BYE à 0,5 point, sauf demande explicite de la personne.
- **Les joueurs et joueuses bénéficiant de conditions n'ont plus le bénéfice du demi-point à partir de la ronde 2.**
- Jusqu'à trois (3) absences, forfait ou BYE, sont autorisées : toute personne ayant au moins quatre (4) absences sera définitivement retirée des appariements, sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Une personne désignée par l'organisateur pourra être intégrée au tournoi si un nombre impair de joueurs sont présents lors de l'appariement. Cette personne n'étant présente que lorsque c'est nécessaire, elle pourra avoir plus de trois (3) absences pendant le tournoi.
- Toute personne absente sans avoir prévenu l'arbitre sera considérée comme ayant abandonné le tournoi, sauf si l'absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante. Une absence non notifiée et non justifiée sera signalée à la FFE, qui pourra prendre une sanction et la transmettre à la fédération de la personne concernée.

Article 10 : **Comportement durant les rondes**

- Afin d'assurer la concentration, la sérénité de tous et le bon état d'esprit, sportif et convivial, qui fait la renommée du tournoi d'Avoine, merci de respecter les consignes suivantes :
 - Durant la partie, rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.
 - Ne pas s'éloigner de votre échiquier sans l'autorisation d'un arbitre quand c'est à votre tour de jouer.
 - Éviter toute discussion, lecture ou communication suspecte.
 - Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.
 - L'alcool est interdit dans les salles de jeu.
 - Une tente d'analyse, à l'extérieur de l'espace de jeu, est à disposition des personnes ayant terminé leurs parties.
 - Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion
 - de l'espace de jeu pour une première remontrance,
 - de la manifestation en cas de récidive ;
- Les appareils électroniques, en particulier ceux capables de suggérer des coups d'échecs, sont indésirables dans la salle de jeu. (*notamment : téléphones et montres, connectées ou non*)
 - Ils sont tolérés s'ils sont totalement éteints, rangés près de la table de jeu et ne sont pas directement accessibles pendant la partie. Ils ne sont pas autorisés sur la table de jeu, même si la batterie est retirée. Ils peuvent également être rangés à un endroit désigné par l'arbitre.
- Toute personne ayant un tel appareil sur elle pendant sa partie recevra une sanction allant d'un avertissement à l'exclusion pour une ou plusieurs rondes.
- Les spectateurs et spectatrices peuvent apporter un tel appareil dans la salle de jeu, mais ne peuvent pas le sortir tant que des parties sont en cours, sous peine d'exclusion de la salle.
- Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :
 - signifier la perte immédiate de sa partie
 - prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.
- L'arbitre peut autoriser l'utilisation d'un tel appareil en cas de force majeure ou pour raison médicale.
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non-fumeur. L'espace fumeur, équipé de poubelles à mégots, est situé aux abords extérieurs de la salle de la buvette.
- La présence des animaux est interdite dans l'ensemble des locaux occupés par l'Open d'Avoine, à l'exception des animaux d'assistance.

Article 11 : **Dispositions concernant le délai de retard autorisé**

La partie est perdue par forfait pour quiconque ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 45

minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre.

Ce forfait sportif, noté 1-F ou F-1, n'est pas pris en compte dans le calcul des variations ELO des deux adversaires concernés. Le vainqueur conserve le point acquis pour l'attribution des appariements et du classement final.

Article 12 : Dispositions concernant les propositions de match-nul par accord mutuel

Il n'y a aucune condition de temps de jeu ou de nombre de coups joués restreignant les propositions de nul par accord mutuel.

Les adversaires peuvent toutefois être sanctionnés pour manquement à l'éthique sportive s'ils enfreignent manifestement la **Charte des joueurs et joueuses d'échecs**.

« Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. »

Article 13 : Gestion des coups illégaux

- Le **2^e coup illégal achevé et constaté par l'arbitre** fera perdre la partie.
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
 - Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la FIDE : « Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
 - Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la FIDE : « Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
 - Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit, mais n'est pas considéré comme un coup illégal.

Article 14 : Formalités de fin de partie

- À l'issue de chaque partie, les adversaires :
 - s'assurent que le résultat de la partie est indiqué sans ambiguïté sur les feuilles de notation, sans contradiction entre elles ;
 - signent leur feuille de notation et contresignent celle de l'adversaire ;
 - remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;
 - remettent les deux originaux (feuilles blanches) des feuilles de notation, et les deux chevalets nominatifs, à la table des arbitres de leur salle, où ils enregistrent leur résultat sur le logiciel Sharly Chess ;
 - partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante. Des poubelles sont disposées aux entrées des salles.

Article 15 : Classement final et Départages en cas d'ex aequo

Le classement général est établi :

- d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;
Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point, match-nul = 0,5 point, défaite = 0 point
- puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2
*Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;
NOTE : par dérogation à l'article C07-16.6, la gestion des parties non jouées s'effectue suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*
- puis par la performance ELO réalisée.
Moyenne ELO des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance », fonction du score réalisé.

Article 16 : Récompenses

La liste des récompenses est publiée dans le bulletin d'ouverture et affichée à l'ouverture de l'Open.

Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.

Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.

Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories, s'entendent *stricto sensu* suivant l'annonce qui en est faite.

Exemple : un U18 concourt pour le prix U18 même s'il termine devant le premier U20.

Dans le cas où une personne mérite plusieurs prix, seul celui du montant le plus élevé lui est attribué, les prix par tranche de classement ELO sont prioritaires sur les prix par catégorie d'âge.

Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix pour lesquels ce joueur n'a pas été primé.

Si une personne devant recevoir un prix ne peut être présente à la remise des prix, elle doit prévenir l'organisateur pour désigner une personne qui récupérera le prix sur la scène à sa place.

Un prix non distribué ne sera pas envoyé par voie postale et reste propriété de l'organisation.

Les trois joueurs et joueuses en tête de chaque classement général et féminin doivent être présentes sur scène pour récupérer leurs prix, aucune procuration ne sera autorisée dans ce cas.

Article 17: Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.

- Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale :
 - si la décision est contestée pendant la partie, celle-ci continue suivant les directives de l'arbitre ;
 - la personne contestant la décision doit se faire connaître auprès de l'arbitre principal dans l'heure qui suit la fin de la partie ;
 - la personne et l'arbitre concernés par la décision écrivent un bref rapport expliquant la décision et son contexte ;
 - le jury d'appel ne juge que l'application des règles du jeu, des règles de Fair-Play et du règlement intérieur;
 - le jury peut changer le résultat de la partie concernée et recommander des sanctions disciplinaires envers une personne concernée avec l'accord du Comité d'Organisation, dans l'intérêt du tournoi ;
 - aucune décision du jury d'appel ne peut être contestée pendant la durée du tournoi, toute personne concernée peut cependant saisir la Commission des Appels Sportifs de la FFE sous 10 jours après la réception de la décision.
- Sa composition est la suivante :
 - deux membres du Comité d'Organisation (+1 personne suppléante)
 - trois joueuses ou joueurs du tournoi (+1 personne suppléante)
 - si le nombre de personnes devient pair suite à des indisponibilités ou des incompatibilités, une personne membre du collège des arbitres non concernée directement par la décision contestée

Une personne membre du jury d'appel ne peut statuer sur une décision qui la concerne, concerne au premier chef une personne qu'elle encadre, ou concerne un membre de sa ligue (pour les personnes jouant sous le drapeau français), ou un membre de sa fédération (pour les personnes jouant sous un autre drapeau).

Article 18: Si vous avez d'autres questions

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Article 19: Règles sanitaires en cas de pandémie

Quelques rappels de bon sens :

En participant à la compétition, vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui peut être instauré en cours de tournoi en cas de consignes des autorités sanitaires ;

Il est conseillé de se désinfecter les mains régulièrement ;

Le port du masque est conseillé, mais pas obligatoire.

Au début de la partie et à la fin, les adversaires peuvent se saluer sans se serrer la main, selon leurs préférences.

Pour les arbitres,
M. Paul-Adrien SALLY

Pour le comité d'organisation,
M. Jean-Louis SALVAING



ACTIVITE	DEROULEMENT		INSCRIPTIONS			INFORMATIONS APRES DE :
	HORAIRES	LIEU - DESCRIPTIF	COMBIEN ?	OU ?	CLOTURE DES INSCRIPTIONS	
Tennis de table	Dimanche 20/07- 9h	Salle Omnisports de la Communauté de Communes du Véron à Avoine	2 €	A la buvette	Samedi 19/07 20h00	Axel VINCENT Loïc FERRY Guillaume LAUNAY
Blitz individuel	Phase qualificative : Dimanche 20/07 - 21h Phase finale : Lundi 21/07 - 21h	Salle des fêtes d'Avoine. Cadence de jeu 3 min + 2 s	2 €	A la buvette	Dimanche 20/07 18h00	Liv ROINEL Franck ROINEL Julie COLIN
Badminton	Lundi 21/07 - 9h	Tournois en double Salle Omnisports de la Communauté de Communes du Véron à Avoine	4 € par équipe	A la buvette	Dimanche 20/07 20h00	Axel VINCENT Loïc FERRY Guillaume LAUNAY
Tournoi de Seven Wonders	Lundi 21/07- 9h	Salle Mansart d'Avoine	2 €	A la buvette	Dimanche 20/07 à 20h00	Olivier GAFTARNIK
Scrabble	Lundi 21/07 - 21h00	Tournoi en duplicate, Salle des fêtes d'Avoine	2 €	A la buvette	Lundi 21/07- 20h00	Dominique SERET Franck ROINEL
Màlky	Mardi 22/07 - 9h00	Tournoi en double, au Lac Mousseau, à Avoine	2 € par joueur	A la buvette	Lundi 21/07- 20h00	Olivier GAFTARNIK
Basket	Mardi 22/07 - 9h00 Tournoi par équipe de 3 joueurs	Salle Omnisports de la Communauté de Communes du Véron à Avoine	Gratuit	A la buvette	Lundi 21/07 - 20h00	Axel VINCENT Loïc FERRY Guillaume LAUNAY
Tarot	Mardi 22/07- 21h00	Salle des fêtes d'Avoine	2 €	A la buvette	Mardi 22/07 18h00	Jean-Marie TIREAU
Cross-Echecs	Mercredi 23/07 - 9h00	Musée du Véron, à Savigny en Véron	2 €	A la buvette	Mardi 22/07 20h00	Axel VINCENT Liv ROINEL Guillaume LAUNAY
Visite et activités au musée	Mercredi 23/07 - 15h00 et dimanche de 14h à 19h	Musée du Véron, à Savigny en Véron. Voir descriptif				Musée du Véron 02 47 58 09 05
Animation pour les 0/3 ans	Mercredi 23/07 et Jeudi 24/07 de 10h à 12h Animations proposées pour les tout petits accompagnés.	Voir affiche PROGRAMME FESTIVAL LUDIQUE	Gratuit			Cyril MOUNIER Anais BUONO Marie-Lou DUVALTIER Ludothèque du Véron 02.47.93.54.51.
Les espaces jeux du Festival Ludique	Du Mercredi 23/07 au vendredi 25/07 10h-12h et 14h30-19h Et le samedi 26/07 de 14h30 à 18h à l'Ecole Primaire, à côté du parc d'Avoine.	Voir affiche PROGRAMME FESTIVAL LUDIQUE	Gratuit			Cyril MOUNIER Anais BUONO Marie-Lou DUVALTIER Ludothèque du Véron 02.47.93.54.51.
Tournois de babyfoot	Mercredi 23/07- 21h00	Salle Mansart d'Avoine	2 € par joueur	A la buvette	Mercredi 23/07 18h00	Axel VINCENT Guillaume LAUNAY

ACTIVITE	DEROULEMENT		INSCRIPTIONS			INFORMATIONS AUTRES DE :
	HORAIRES	LIEU - DESCRIPTIF	COMBIEN ?	OU ?	CLOTURE DES INSCRIPTIONS	
Soirée « secrète »	Mercredi 23/07 - à partir de 21h Annulation en cas d'intempéries	Dans le parc du centre d'Avoine Saufrez-vous bluffer et garder votre identité secrète autour de jeux comme "time bomb", "le loup garou", "cinq", "plouf party", "saboteur"... ?	Gratuit			Cyril MOUNIER Anais BUONO Marie-Lou DUVALTIER Ludothèque du Véron 02.47.93.54.51.
Pétanque	Phase qualificative : Jeudi 24/07 - 9h Phase finale: Vendredi 25/07 - 9h	Tournois en tripliettes, au Lac Mousseau d'Avoine	2 € par joueur	A la buvette	Mercredi 23/07 20h00	Axel VINCENT Guillaume LAUNAY
Film essai "ECHECS"	Mercredi 23/07- 20h30	au cinéma l'amical de Bourgueil film essai / discussion	gratuit			Guillaume LAUNAY
Pique-nique ludique animé	Jeudi 24/07 - 19h30 Annulation en cas d'intempéries	Dans le parc d'Avoine Amenez votre pique-nique Jeux concours, résultat de la tombola	Gratuit			Cyril MOUNIER Anais BUONO Marie-Lou DUVALTIER Ludothèque du Véron 02.47.93.54.51.
Soirée cinéma plein air	Jeudi 24/07 - 22h00	Château du Véloirs (en cas d'intempéries, repli dans la Salle Polyvalente). Projection du film "Raoul Taburin" (comédie de Pierre GODEAU, avec Benoît POELVOORDE, Edouard BAER, Suzanne CLEMENT). Film tout public ; à partir de 7 ans.	Gratuit			Guillaume LAUNAY
Blitz par équipe	Phase qualificative : Jeudi 24/07 - 21h Phase finale : Vendredi 25/07 - 21h	Salle des fêtes d'Avoine Equipe de 4 joueurs. Moyenne éio de l'équipe < 1850 Cadence de 3 min + 2 s	8 € par équipe	A la buvette	Jeudi 24/07 18h00	Liv ROINEL Franck ROINEL Sammy PLAT
Tournoi de Yams (Nouveauté)	Vendredi 25/07 - 21h	Salle Mansart d'Avoine tournoi limité à 32 joueurs	2 €	A la buvette	Vendredi 25/07 18h00	Jean-Marie Piron Jean-Louis Salvaing
Soirée casino	Vendredi 25/07 - 21h	Salle Mansart d'Avoine Venez tenter votre chance à la roulette, au craps...et défiez les fibustiers de la taberge pour récupérer un maximum de pépites !	Gratuit			Cyril MOUNIER Anais BUONO Marie-Lou DUVALTIER Ludothèque du Véron 02.47.93.54.51.
Disc Golf (Nouveauté)	Samedi 26/07 - 9h	au Lac Mousseau d'Avoine un golf avec un fisbee ...	2 €	A la buvette	Vendredi 25/07 20h00	Axel VINCENT Loïc FERRY Guillaume LAUNAY
Nocture Artisanale	Samedi 26/07 - 18h à 23h30	à Chinon place Général De Gaulle Spectacle de rue Loufoques - Artisans, restauration	Gratuit			Guillaume LAUNAY
Dégustation de Layon	samedi 26/07 - 18h30 Avec Yves Guégnard	Salle des fêtes d'Avoine	Gratuit			Jean Louis SALVAING
Tournoi de Poker	Samedi 26/07 - 21h	Salle Mansart d'Avoine tournoi limité à 36 joueurs	2 €	A la buvette	Samedi 26/07 18h00	Olivier GAFTARNIK

FAMILLE
Cognard
VIGNERONS



1379, route du Carroi Taveau
Lieu-dit Chevrette
37140 SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL
Tél. 02 47 97 76 88
vins.cognard@orange.fr
www.vins-stnicolas-bourgueil-cognard.fr

■ LA BERGERIE

DOMAINE DE



ANNE et MARIE GUÉGNARD
VIGNERONNES

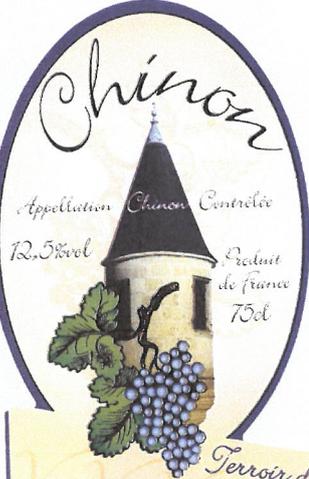
3 Route de la Pierre
Champ-sur-Layon
49380 BELLEVIGNE EN LAYON

tél 02 41 78 85 43
domainede.la.bergerie@wanadoo.fr

Chinon

Appellation Chinon Contrôlée
12,5%vol

Produit de France
75cl



Terroir du Véron
Mis en bouteille par les vignerons
du Terroir du Véron
F. 37420 Avoine, Beaumont, Huismes, Savigny

VINS ET BIÈRES
V and B

V AND B CHINON
WWW.VANDB.FR - V AND B CHINON

TÉL : 02 47 95 10 14 MAIL : CHINON@VANDB.FR

V and B
ZC Blanc Carroi - ZAC La plaine des Vaux
37500

NAT & THE SENCHA

THÉS & CAFÉS
BIO BIO

02 47 98 00 69
natandthesencha@gmail.com
www.the-sencha.com

22 bis rue Marcel Vignaud 37420 Avoine



VOTRE TORREFACTEUR

**GRAIN
DE
CAFÉ**



Le Caféier
ZA du Champ Blanchard
49400 Saumur



LA FRITILLAIRE
— camping —
★★★

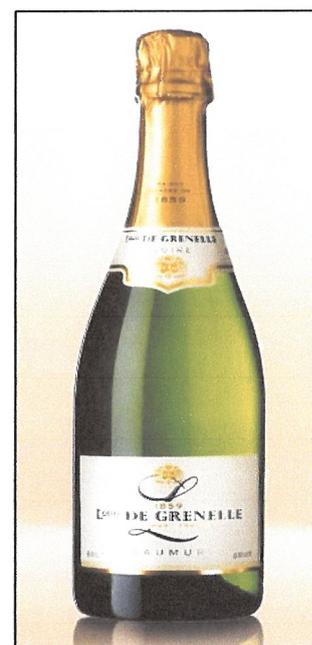
RÉGINE ET PATRICK BERTAUD

RUE BASSE
37420 SAVIGNY-EN-VERON

WWW.CAMPINGLAFRITILLAIRE.COM

lafritillaire@orange.fr

02 47 58 08 79

LOUIS DE GRENELLE
1859
A MUM...
L



**BRASSERIE
RELAIS du VELORS**

Pour connaître nos menus
suivez-nous sur Facebook ou
Instagram,
&
Réservez votre table
le midi
du lundi au vendredi



LERELAISDUVELORS

Hotel Le Relais du Velors
e-mail : contact@relais-du-velors.com

02.47.58.40.53 1 Rue du Parc, 37420
BEAUMONT EN VERON

HOTEL RESTAURANT Bar LA KAHINA



1, rue de Tours, 37140 Chouzé-sur-Loire

☎ 02 18 07 12 77

**HÔTEL / RESTAURANT
LE LION D'OR**



10 Place Jeanne d'Arc,
37500 Chinon

☎ 02 47 81 20 20

**Boulangerie - Pâtisserie
Jacqueline et Philippe NALIN**



12 rue 8 Mai 1945 37420 Beaumont en Véron
02 47 58 40 37
Mail : banette37@orange.fr



**Carrefour
contact**

AVOINE



L'HÉROZO

PIZZERIA - CRÊPERIE - GRILL - SALADERIE

1 rue Paul Langevin
« Zone Belliparc »
37420 BEAUMONT-EN-VÉRON
02 47 58 93 10

Le Café du Centre



Bar - Tabac
Presse - Loto
Sandwicherie
Terrasse - Rapido
Cave à cigares
Dépôt pressing

Frédéric Thomas

30, rue Marcel Vignaud - 37420 AVOINE - ☎ 02 47 58 40 08

*Manoir
de la Giraudière* ★★



Hôtel de charme au cœur
de la Vallée de la Loire



Restauration

Pour les personnes disposant des
forfaits repas :

Midi :

Du dimanche 20 au samedi 26 juillet :
Service à 13h

Soir :

Samedi 19 juillet :
Service à 20h

Du dimanche 20 au samedi 26 juillet :
Service à 19h30

PARKING ECHECS



Le parking face à la salle des fêtes est réservé pour les utilisateurs de la maison médicale. Ceux du centre d'Avoine sont réservés à la clientèle des différents commerces. Merci de vous garer sur les parkings, place Vatel ou de l'Hôtel de ville, qui sont à 3 minutes à pied de la salle de jeu.

